



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 13.07.2018 (F) Version 8.9

**Anti-Seize Spray d'Assemblage High-Tech ASW**

---

**! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

**Nom commercial**

Anti-Seize Spray d'Assemblage High-Tech ASW  
Code-Nr. 270500

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Conditions d'utilisation recommandées**

Aérosols Techniques

Sprays et pâtes de montage haute performance et anticorrosion

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Karl Ernst AG Generalvertretungen  
Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich  
Téléphone : +41 44 271 15 85, Fax : +41 44 272 55 47  
E-Mail : info@karlernstag.ch  
Internet : www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements

Produktinformation  
Téléphone +41 44 271 15 85  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Renseignements en cas d'urgence

Toxikologisches Informationszentrum GifTinformatiionszentrum  
Téléphone : +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France  
(24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)  
Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):  
Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

**Fabricant**

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster  
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0, Fax +49(0)251 / 9322 - 244  
E-Mail : msds@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Produktsicherheit / Product-Safety-Department  
Téléphone +49(0)251 / 9322 - 0  
E-mail (personne compétente):  
msds@weicon.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):  
Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

---

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
<b>Aerosol 1</b>	<b>H222, H229</b>	
<b>Skin Irrit. 2</b>	<b>H315</b>	
<b>Eye Irrit. 2</b>	<b>H319</b>	
<b>Aquatic Chronic 3</b>	<b>H412</b>	

**Consignes en cas de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]**



GHS02



GHS07

**Mot signal**

Danger

**Consignes en cas de danger**

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Consignes de sécurité**

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P264	Se laver mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362	Enlever les vêtements contaminés.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans.



### 2.3. Autres dangers

#### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Description

Aérosol lubrifiant à base de solvants. Gaz propulseur: propane / butane

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	< 2	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
74-98-6	200-827-9	propane	20 - 25	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
1305-62-0	215-137-3	Hydroxyde de calcium	< 2	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318
64742-49-0	265-151-9	Naphta (pétrole) hydrotraité, exempt d'aromatiques (note p) < 0,1% benzol)	15 - 19	Flam. Liq. 2, H225 / Asp. Tox. 1, H304 / Skin Irrit. 2, H315 / STOT SE 3, H336 / Aquatic Chronic 2, H411
106-97-8	203-448-7	Butan (1,3 Butadiene <0,1%)	20 - 25	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas, H280

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
67-63-0	propane-2-ol	01-2119457558-25
74-98-6	propane	01-2119486944-21
1305-62-0	Hydroxyde de calcium	01-2119475151-45
64742-49-0	Naphta (pétrole) hydrotraité, exempt d'aromatiques (note p) < 0,1% benzol)	01-2119475133-43
106-97-8	Butan (1,3 Butadiene <0,1%)	01-2119474691-32

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

---

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyen d'extinction**

**Agents d'extinction appropriés**

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

**Moyens d'extinction inappropriés**

jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

---

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Personnel non formé pour les cas d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

**Remarques complémentaires**

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emmagasinage des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

#### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	
67-63-0	Alcool isopropylique	8 heures	-	-	-
		Court terme	980	400	
1305-62-0	Calcium (hydroxyde de)	8 heures	5	-	-
		Court terme	-	-	

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
67-63-0	propane-2-ol	888 mg/kg bw/day	DNEL long terme dermique (systémique)	
		500 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	

#### Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

appareil de protection respiratoire isolant

### Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm;480min;60min.

### Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

### Autres mesures de protection

Vêtements de protection

### Dispositifs techniques appropriés de commande

Aération et évacuation d'air suffisantes.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### aspect

Aérosol

#### Couleur

blanchâtre

#### Odeur

de solvant

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	non déterminé				
<b>point d'ébullition</b>	non applicable				
<b>Température de fusion / Point de congélation</b>	non déterminé				
<b>Point d'éclair</b>	non applicable				Aérosol
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				
<b>Température d'inflammation</b>	> 250 °C				
<b>Température d'auto- inflammation</b>	non déterminé				
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	0,6 Vol-%				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 05.04.2019

modifié 13.07.2018 (F) Version 8.9

**Anti-Seize Spray d'Assemblage High-Tech ASW**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Pression de vapeur</b>	3,5 bar	20 °C			
<b>Densité relative</b>	1,4 g/ml	20 °C			calculée
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>					insoluble
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

---

**SECTION 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Aucune information disponible.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Tenir éloigner de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

oxyde et dioxyde de carbone

**Décomposition thermique**

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

---

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Hautement toxique/Irritation / sensibilisation**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>Irritation de la peau</b>	Irritant			
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			

**Constatations empiriques**

le produit est irritant pour les muqueuses

le produit est irritant pour les yeux et la peau

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

**Remarques générales**

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

---

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets nocifs****Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

---

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Code déchets	Nom du déchet
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

**Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

**Recommandations relatives à l'emballage**

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Remarques générales**

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

**SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1950	1950	1950
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, inflammable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	2.1	2.1	2.1
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

**! SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 64,3 %

(composants organiques volatils)

Valeur COV 461,8 g/L

(composants organiques volatils)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**! SECTION 16: Autres informations****! Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Informations diverses**

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.8

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.